

DOSSIER
DE PRESSE

Décisions Modificatives 2017
Orientations Budgétaires 2018

Décision Modificative n°2

La Décision Modificative n°2 permet les derniers ajustements budgétaires nécessaires jusqu'à la fin de l'exercice 2017 et introduit de nouvelles opérations.

Compte tenu de prévisions budgétaires rigoureuses lors du Budget Primitif 2017, la Décision Modificative est peu importante, mais **elle confirme le soutien du Département en faveur de l'investissement, de la solidarité et de l'animation du territoire.**

Elle porte sur une enveloppe de 905.000 € (255.000 € en fonctionnement et 650.000 € en investissement).

Les principales modifications et actions nouvelles :

EN DÉPENSES

Soutien à l'installation de nouveaux médecins

+ 30.000 € pour les primes d'installation de nouveaux médecins (soit une enveloppe totale de 150.000 € sur l'année 2017). L'enveloppe qui avait été votée au budget, d'un montant de 120.000 €, a été entièrement utilisée pour l'installation de 8 praticiens.

Depuis sa création, le dispositif mis en place par le Département a permis à 14 médecins de rejoindre l'Indre. De plus, et pour la première fois, un chef de clinique universitaire a été nommé dans notre département, conformément à l'engagement pris par le doyen de la faculté de médecine de Tours, Patrice DIOT, auprès du Président. Cette nomination est un atout décisif pour rapprocher la faculté de notre territoire et favoriser la venue de nouveaux internes en déclenchant de nouvelles installations.

Pour mémoire, 18 internes ont profité au 1^{er} semestre de la prime de 400 euros du Département, ils sont 19 ce second semestre. Au terme de l'année 2017, l'Indre aura accueilli 37 internes de médecine générale contre 23 en 2016. Au Centre Hospitalier de Châteauroux-Le Blanc, 10 internes ont pu réaliser leur stage chaque semestre contre 5 en 2016, soit une augmentation de 100 %. Tous ces efforts, conjugués à la mobilisation des médecins maîtres de stages universitaires qui accueillent les internes, sont donc récompensés.

Soutien aux excellents résultats 2017 du Brevet

+ 25.000 € pour le prix aux lauréats du Brevet 2017, suite à l'augmentation du nombre de mentions Bien et Très Bien de la session 2017

Soutien au SPORT

+ 25.000 € d'acompte sur subventions 2018 pour 5 clubs évoluant dans des championnats nationaux :

- Rugby Athlétique Club Castelroussin pour son maintien en Nationale 3
- Union sportive La Châtre Rugby pour son maintien en Nationale 3
- Club de Tennis de table de Déols pour son maintien en Nationale 3
- Union Sportive Le Poinçonnet Basket-Ball pour son accession en Nationale 1
- Avenir Club Issoldunois Handball pour son maintien en Nationale 3

Soutien au tourisme - Château de Valençay

+ 23.601 € pour les travaux supplémentaires de la tour nord du château de Valençay (maçonnerie, charpente, couverture et sculpture)

+ 83.400 € de participation statutaire au Syndicat Mixte du Château de Valençay

+ 420.000 € consentis au Syndicat Mixte du Château de Valençay sous la forme d'un prêt à taux zéro (compte tenu des subventions accordées au Syndicat mais versées pour certaines avec un décalage important)

Soutien à l'enfance

+ 573.000 € pour l'aide sociale à l'enfance, et notamment la prise en charge des mineurs non accompagnés.

Enfin, **EN RECETTES**, il convient d'annuler la recette de 245.000 € inscrite au Budget Primitif provenant des **droits d'accès aux transports scolaires** (les inscriptions ont été réalisées par le service Transport du Département mais c'est la Région Centre-Val de Loire qui encaisse la recette).

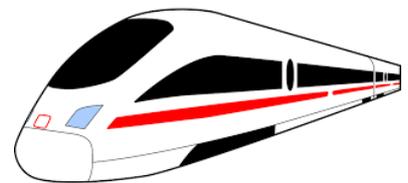
INVESTISSEMENT 2017
=
Budget Primitif + Budget Supplémentaire + Décision Modificative n°2
=
51,5 M€

Adoption d'une déclaration commune aux élus de la ligne POLT (Paris-Orléans-Limoges-Toulouse) dans le cadre des Assises de la Mobilité

Le Département de l'Indre a pris une part active à la défense des grands projets ferroviaires qui concourent au développement de son territoire. Dans ce cadre, il a été saisi d'une demande d'avis sur le cahier des charges rédigé par l'État afin de réaliser une tierce expertise sur les différents scénarios du doublement de la Ligne à Grande Vitesse PARIS-LYON (POCL). Par ailleurs, les Assises de la Mobilité, ouvertes le 19 septembre dernier, offrent l'opportunité de rappeler l'urgence de moderniser la ligne historique POLT, d'en faire une des grandes priorités nationales et d'obtenir les financements nécessaires.

L'inscription des priorités suivantes est demandée :

- améliorer le temps de parcours de l'accès à Paris grâce à la modernisation de la ligne,
- inscrire définitivement l'unité et la cohérence de la ligne sur l'ensemble du parcours,
- affirmer la complémentarité du POLT avec les autres lignes nationales.



Cette déclaration commune a été proposée par le Département de l'Indre à l'ensemble des élus concernés par la ligne POLT. 50 élus l'ont signée, y compris des élus du Limousin. Cette position commune aura d'autant plus de poids pour être entendue à l'occasion des assises de la mobilité. Dans cette perspective, le Département a sollicité une audience auprès de Philippe DURON, auteur du rapport Mobilités 21 et qui vient d'être nommé Président du Conseil d'Orientation des Infrastructures. C'est à lui que reviendra la décision de hiérarchiser les futurs projets conformément aux ressources budgétaires disponibles.

Motion de soutien aux bailleurs sociaux

Le Conseil départemental tient à exprimer sa profonde inquiétude suite aux récentes annonces du Gouvernement concernant le logement social :

- réduction de 85 millions d'euros du Fonds National des Aides à la Pierre
- baisse des APL
- baisse de loyers de plusieurs dizaines d'euros par mois selon la composition du foyer pouvant aller jusqu'à 69 €, baisse non compensée aux bailleurs sociaux et pourtant prévue dans le projet de loi de finances pour 2018

Ces nouvelles orientations vont avoir des conséquences importantes pour les bailleurs sociaux de l'Indre :

- des programmes d'investissement en baisse,
- des pertes de recettes locatives (estimées à 6 M€ par an),

Le Conseil départemental craint, suite à ces mesures, un frein à l'économie locale, l'augmentation du nombre de demandeurs d'emplois et la dégradation du parc locatif.

Approbation du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public de l'Indre

Les travaux d'élaboration du SDAASP ont été lancés le 1^{er} juillet 2016.

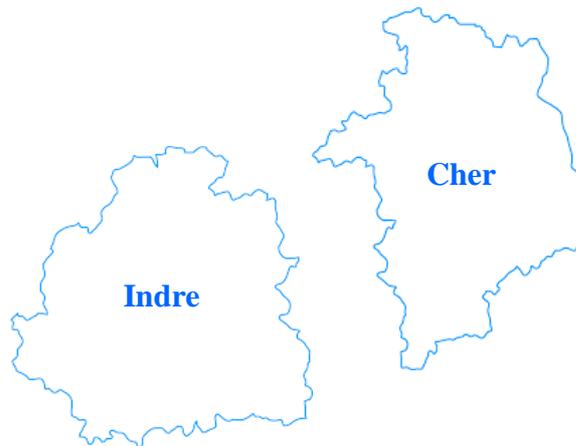
Il s'agit d'un état des lieux, à l'échelle départementale, des thématiques de la santé, du commerce au quotidien, des réseaux de télécommunication, des services de retour à l'emploi et de l'action sociale, des démarches administratives, de la sécurité et de l'accès au droit, de la culture et du sport.

Les informations recueillies sont essentielles dans la prise en compte des problématiques en fonction des territoires concernés. Elles guideront les EPCI dans la réalisation de projets prioritaires en matière de services au public.

Le Schéma est désormais finalisé, et il a reçu l'accord de la Région Centre-Val de Loire, des EPCI, de la Conférence Territoriale de l'action Publique.

Le Conseil départemental est donc amené à approuver ce schéma.

Le Département de l'Indre se prononce en faveur du maintien des deux départements de l'Indre et du Cher



- **Le débat doit porter sur l'analyse de données fiables**

Au-delà des positions de principe, sur l'idée lancée, sans concertation, d'une fusion entre les deux départements, il convient d'analyser certains points essentiels, notamment :

- les incidences d'une fusion sur les politiques départementales,
- les enjeux financiers, fiscaux et patrimoniaux,
- les enjeux sur les ressources humaines et les moyens,
- les enjeux législatifs et juridiques.

- **Les questions de la future gouvernance et de l'efficacité de l'action publique locale doivent être posées**

Centraliser les services et remettre en cause les modalités de fonctionnement d'une nouvelle gouvernance peuvent conduire à un important déséquilibre territorial.

De plus, l'analyse qui est faite des fusions ne démontre pas l'économie tant attendue en matière de deniers publics. Voire bien au contraire.

Enfin, le service de proximité est une cause qu'il convient de défendre, et les fusions tendent à le rendre plus fragile.

- **Le renforcement des mutualisations pour de vrais résultats :**

Outre la communication touristique et le développement du très Haut Débit, la volonté des deux Présidents de l'Indre et du Cher est clairement établie dans un courrier adressé aux deux Vice-présidents de la Région Centre-Val de Loire concernant l'attractivité du Berry :

- le renforcement de l'attractivité des deux départements,
- l'aménagement des infrastructures routières de l'Indre et du Cher,
- la bonification des aides régionales aux entreprises,
- une véritable stratégie des formations professionnelles,
- la lutte contre la désertification médicale.

Les conclusions sur le sujet seront transmises à Monsieur de Préfet de l'Indre.

Réuni le 11 octobre dernier, le Conseil d'administration de l'Association des Maires de l'Indre assure au Président du Département de l'Indre son entier soutien.

Débat d'Orientations Budgétaires 2018

Une nouvelle année budgétaire s'annonce, avec ses difficultés, mais la volonté toujours plus grande de mener à bien une politique tournée vers l'investissement, l'attractivité, le soutien sans faille aux communes et aux associations et l'accompagnement des plus fragiles.

Voici les lignes de conduite du Budget 2018.

UNE QUALITÉ REQUISE : LA VERTU

Les collectivités seront de nouveau associées au redressement des finances publiques en 2018, avec une contrainte d'économies totales de 13 milliards d'euros.

L'État imposera aux collectivités locales les plus importantes, un pacte financier pour maîtriser le fonctionnement et la dette et accroître l'investissement.

Cette démarche vertueuse est celle du Département de l'Indre depuis de nombreuses années. Toutefois, les modalités du pacte à conclure avec l'État restent à ce jour inconnues.

LA SOLIDARITÉ : DES DÉPENSES A LA HAUSSE

Les dépenses de solidarité atteindront 82 M€ en 2018 (contre 67 M€ en 2011).

En forte augmentation, elles concernent notamment :

- les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active : leur nombre stagne mais une revalorisation de 10 % a été décidée par l'État,
- les Mineurs Non Accompagnés : augmentation du nombre de MNA dont la prise en charge incombe aux Départements,
- l'Allocation Personnalisée d'Autonomie : des besoins plus importants d'accompagnement à domicile et des difficultés pour trouver des aidants,
- la Prestation Compensation Handicap : le nombre de bénéficiaires est en augmentation.

La solidarité est devenue le cœur de métier des Départements. Toutes les dépenses liées à ces secteurs seront intégralement financées.

ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES ET DES MÉNAGES POUR FAVORISER LEUR POUVOIR D'ACHAT

- les Droits de Mutation (DMTO) sont maintenus à **3,8 %**
- la taxe FONCIER BÂTI reste à **16,21 %** pour la 15ème année consécutive.

SOUTIEN SANS FAILLE AUX COMMUNES ET AUX ASSOCIATIONS

Le Département **maintiendra les aides aux communes et aux associations** en 2018. Certaines seront même abondées.

- augmentation de **2 %** des Fonds d'Action Rurale et d'Aménagement Urbain pour la seconde année consécutive.

Avec 3, 6 millions d'euros de dotations, ils induiront plus de 11 millions d'euros de travaux dans l'Indre tout en apportant un soutien renforcé à l'investissement communal.

Les fonds thématiques seront aussi largement abondés :

- **+ 20%** pour le fonds départemental de l'eau ;
- **+ 25%** pour le fonds des Espaces Naturels Sensibles ;
- plafond du fonds patrimoine sera rehaussé de **5 %** et fonds dédié aux espaces socio-culturels de **20 %**
- effort particulier sera proposé en faveur de certains équipements sportifs et les fonds dédiés aux associations sportives seront renforcés
- maintien à « guichet ouvert » de plusieurs fonds à nouveau autorisés
- augmentation de **10 %** du plafond du dispositif d'aide au maintien des activités commerciales en zone rurale

SOUTIEN A L'ÉCONOMIE LOCALE : PARTICIPER À L'INSTALLATION DE NOUVELLES ENTREPRISES, CRÉATRICES D'EMPLOIS ET D'ATTRACTIVITÉ

Le Département a proposé à la Région de conventionner avec les EPCI volontaires pour gérer, par délégation, l'octroi des aides à l'immobilier d'entreprise.

Le Département souhaite pouvoir bonifier à la même hauteur que la Région l'aide allouée aux entreprises par l'EPCI, dans le cadre d'une délégation de gestion.

Une mesure forte en faveur d'une réelle politique de cohésion territoriale.

Cette proposition vise évidemment à réduire les inégalités qui pourraient rapidement s'instaurer entre des EPCI de tailles conséquentes qui possèdent leurs propres équipes et des fonds disponibles et la plus grande partie des communautés de communes en zone rurale.

LA GESTION RIGOUREUSE, CLÉ DE L'AUTOFINANCEMENT ET DE LA MAÎTRISE DE LA DETTE

Malgré cela, des efforts constants en matière de dépenses de fonctionnement permettront en 2018 de **conserver une dette constante à 53 € par habitant** (la moyenne est à 649 € pour les départements de même strate).

Cette faible dette et la gestion rigoureuse au quotidien permettent de dégager des **possibilités importantes d'investissement**.

L'INVESTISSEMENT EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DE L'INDRE ET DE LA CROISSANCE LOCALE

L'investissement sera de nouveau une priorité pour 2018, avec notamment :

- la modernisation du réseau routier
- la poursuite des projets de contournement
- la poursuite de la suppression des passages à niveau
- la modernisation des EHPAD
- la poursuite de la modernisation et de l'architecture informatique des collèges
- la poursuite du déploiement de la Fibre à domicile
- le développement touristique : augmentation de la part de la collectivité pour la communication Berry

Le Budget Primitif voté en début d'année reprendra, dans le détail, l'ensemble des dépenses et des recettes pour l'année 2018.